

DELIBERATION N° 90/09-14 - PLANCHES A ROULETTES/ACQUISITION D'UNE RAMPE D'EVOLUTION TYPE
COMPETITION

Monsieur LACHAISE, rapporteur, indique à l'Assemblée qu'il a enregistré une demande pressante d'équipement adapté aux amateurs de planches à roulettes.

Il a constaté que la pratique de cet exercice entraîne ses adeptes, de plus en plus nombreux, à évoluer sur les voies réservées à la circulation et s'inquiète du danger et des risques permanents d'accidents.

Il propose, avec un avis favorable de la Commission des Sports, d'acquérir une rampe d'évolution agréée aux normes FFSS, type compétition au prix de 134 000 F H.T.

Cette rampe serait installée, selon la demande des utilisateurs, sur l'espace situé en bordure de la rue Marie Marvingt et aménagé pour les évolutions d'entraînement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir une rampe de compétition, agréée aux normes FFSS au prix de 134 000 F H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à aménager une piste d'évolution dont les travaux s'élèvent à 30 000 F H.T.
- de demander une subvention au Conseil Général, dans le cadre des équipements socio-éducatifs,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 1991